Rapport Annuel

2000-2001

101-07416/

RAPPORT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2001

Le Centre culturel franco-manitobain, constitué légalement en 1972, est une société de la couronne de la province du Manitoba dont la mission est «d'assurer la mise en place des ressources nécessaires pour favoriser une culture vivante, tant en milieu urbain que rural, par tous les moyens susceptibles d'encourager la participation de toute la population aux divers éléments des cultures populaires et classiques».

LOI SUR LE CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

(sanctionnée le 11 juillet 1972)

La corporation a pour objectifs de maintenir, d'encourager, de favoriser et de patronner, par tous les moyens possibles, toutes les formes d'activités culturelles de langue française, et de rendre la culture canadienne-française accessible à tous les résidants de la province.

SOMMAIRE

Mot du président 2
Mot du directeur général 3
Présidents du CCFM 4
Conseil d'administration 4
Planification 4
Buts généraux du CCFM 5
Principes directeurs 5
Groupes résidants 6
Groupe géré 7
Projet de prélèvement du CCFM 7
Locations au CCFM 8
Programmation culturelle 9
Artistes présentés au CCFM 11
Expositions à La Galerie 12
Activités de programmation en arts visuels 13
Programmation éducative 15
États financiers au 31 mars 2001 16

MOT DU PRÉSIDENT

Le 25 juin 2001

L'honorable Ron Lemieux
Ministre de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel du Centre culturel franco-manitobain pour l'exercice financier qui se termine le 31 mars 2001.

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai entrepris les tâches de la présidence au mois de novembre dernier. L'équipe du conseil d'administration, dont plusieurs sont des nouveaux membres, s'est adaptée très rapidement à ses responsabilités. Nous sommes très fiers de notre Centre culturel, de ses services et de sa programmation. Sa présence dans notre communauté reflète la richesse culturelle des franco-manitobains.

Le CCFM joue un rôle important de leadership dans le domaine culturel au Manitoba français. Il est le représentant culturel pour toute question relevant du plan de développement global de la communauté et il travaille de près avec ses groupes résidants ainsi qu'avec les autres organismes culturels francophones du Manitoba.

Parmi les projets en marche, notons que l'Ensemble folklorique de la Rivière Rouge et Le 100 Nons sont à la veille d'intégrer leurs nouveaux locaux de répétition qui répondent davantage à leurs besoins. Pour ce qui est du Cercle Molière, les négociations se poursuivent pour leur trouver la place qui leur appartient au CFFM.

Du côté de la programmation culturelle, Le Foyer demeure un endroit privilégié pour nos artistes locaux et nous y présentons aussi la série En Éclosion et Coup de cœur francophone. Pour les enfants, il y a la Fête du Canada, les camps d'été et le Village du Père Noël. Nous sommes aussi très fiers de La Galerie qui présente une dizaine d'expositions et La Boutique qui est là pour nos artisans.

Du côté de ses opérations, le CCFM a terminé l'année en bon état et c'est grâce en grande partie à l'énorme travail du département de ventes et de restauration et du personnel de son ensemble.

Enfin, nous désirons remercier votre Ministère pour son appui et sa collaboration. Je désire également remercier mes collègues au conseil d'administration, le personnel du CCFM, les artistes, les artisans, les utilisateurs et nombreuses personnes bénévoles qui contribuent au succès du CCFM.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Gilbert Savard

Gilbert Savard

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le 25 juin 2001

Monsieur Gilbert Savard
Président, Centre culturel franco-manitobain

Monsieur,

En ce début de millénaire, le Centre culturel franco-manitobain a été très occupé à plusieurs niveaux. Tout d'abord, le conseil d'administration a subi des changements importants en accueillant sept nouveaux membres sur un total de douze dont un nouveau président en votre personne.

Du côté de sa programmation, le CCFM a continué à faire la promotion de ses artistes locaux au Foyer deux fois par semaine. Il a aussi maintenu son partenariat avec Le 100 Nons et la Société Radio-Canada pour l'organisation de la série En Éclosion et le Gala manitobain de la chanson. Lors du Festival du Voyageur, le groupe Belle Folie du Manitoba et Danny Boudreau du Nouveau-Brunswick étaient à l'honneur. Dans le cadre de la série Coup de cœur francophone, nous avons eu le plaisir de présenter Dominique Reynolds (Manitoba), Isabelle Longnus (Colombie-Britannique), Paul Lachance (Manitoba) et Nelson Minville (Québec). Le public a aussi eu l'occasion d'entendre à nouveau Ronald Bourgeois (Nouvelle-Écosse) à la Terrasse Daniel-Lavoie. Pour les amateurs des arts visuels, La Galerie a présenté d'excellentes expositions dont celle de Denis Gagnon, l'artiste en résidence du CCFM. La Boutique, pour sa part, a continué à promouvoir les artistes et artisans en offrant une belle variété d'œuvres. Pour les enfants et les jeunes, le CCFM a organisé les camps d'été culturels, la Fête du Canada et le Village du Père Noël.

Le CCFM a aussi été très actif avec divers partenaires. Il a assumé son rôle de leadership pour le secteur culturel et a continué son travail de collaboration avec les groupes résidants. À cet effet, Le 100 Nons et l'Ensemble folklorique de la Rivière Rouge utiliseront bientôt des nouveaux locaux qui répondent mieux à leurs besoins. Les négociations se poursuivent aussi avec Le Cercle Molière pour aménager un nouvel espace de théâtre au CCFM.

Avec les provinces de l'Ouest, nous poursuivons notre participation à l'organisation du Chant'Ouest. Il est à noter que celui-ci prend de l'expansion et dans l'année qui vient, nous y verrons se greffer les Rencontres professionnelles de l'Ouest. Le CCFM participe aussi à la création d'un réseau de diffusion des arts de la scène pour l'Ouest et le Nord. Tous ces dossiers nous amènent à travailler de plus prêt avec la Fédération culturelle canadienne-française dont nous sommes membres.

Au niveau des opérations, le CCFM a su respecter ses budgets et assurer un équilibre entre sa programmation et son souci d'assainir ses finances. Le département de ventes et restauration a contribué énormément pour que nous puissions arriver à cette situation. Dans la dernière année, le CCFM s'est aussi doté d'un nouveau système informatique pour rendre son travail plus efficace.

Enfin, si nous avons pu accomplir tout ce travail, c'est grâce à la direction du conseil d'administration, au dévouement du personnel, à la générosité de nos bénévoles, à l'intégrité de nos partenaires, à la compréhension de nos bailleurs de fonds et à la fidélité de notre public.

Le directeur général,

Alain Boucher

PRÉSIDENTS DU CCFM

Monsieur le Juge Alfred Monnin	1972 à 1974
Docteur Hubert Delaquis	1974 à 1975
Père Jean-Paul Aubry	1975 à 1977
Monsieur Marcel Champagne	1977 à 1979
Maître Michel Monnin	1979 à 1981
Monsieur Lucien Loiselle	1981 à 1983
Monsieur Bernard Turenne	1983 à 1984
Monsieur René Fontaine	1984 à 1985
Monsieur Ernest Gautron (par intérim)	1985 à 1986
Madame Marcelle Forest	1986 à 1988
Monsieur Henri Bouvier	1989 à 1998
Monsieur Gérald Duguay	1998 à 2000

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 1er avril 2000 au 31 mars 2001

Gilbert Savard, Président
Émile Dupas, Trésorier
Luc Côté
Claude Grimard
Gisèle Ayotte
Louis St-Cyr
Denis Hamel
Hitesh Raval
Gérald Duguay
Kelly Fry, Vice-présidente
Paulette Dupont
Jolyne Jolicoeur
Agathe Lacroix
Fred Bérard
Madeleine Lafond
Murielle Bugera
Germaine Lussier

PLANIFICATION

Au cours du mandat couvrant la période du 1er avril 2000 au 31 mars 2001, le conseil d'administration a tenu 9 réunions régulières. Les divers comités permanents et spéciaux ont tous également tenu des rencontres durant le même exercice.

BUTS GÉNÉRAUX DU CCFM

Développement : Soutenir et promouvoir le développement culturel auprès des communautés francophones et leur donner, par-là, le goût de s'émanciper sur le plan culturel.

Formation : Promouvoir la formation des groupes d'artistes et des artistes (amateurs et professionnels) en voie de développement par le biais de conseils, d'avis, de services et d'animation.

Programmation : Voir à ce qu'il y ait les mécanismes nécessaires à l'élaboration et au bon fonctionnement de la programmation culturelle initiée par le Centre.

Maintien : Encourager les groupes culturels et les artistes francophones déjà en place, tant amateurs que professionnels, à continuer leur travail d'expression culturelle.

Locaux : Mettre à la disposition de la communauté un édifice et des locaux qui répondent à ses besoins techniques et culturels.

PRINCIPES DIRECTEURS

a) Principaux

Expression : Offrir aux Franco-manitobains la possibilité de s'exprimer et de faire rayonner la culture d'expression française.

Valorisation : Assurer la valorisation, c'est-à-dire faire connaître le produit franco-manitobain tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province.

Sensibilisation : Sensibiliser la population à l'élément culturel qui fait partie de sa vie quotidienne.

b) Secondaires

Disponibilité / variété : Exposer les communautés, dont la communauté franco-manitobaine, aux activités culturelles populaires et classiques d'expression française.

Rural : Être sensible aux besoins spéciaux de la communauté rurale dans toutes les activités culturelles du CCFM.

Intégration : Encourager et promouvoir l'intégration des jeunes et des personnes âgées dans les programmes culturels du CCFM.

GROUPES RÉSIDANTS

Le Centre culturel franco-manitobain est aussi le lieu de résidence de plusieurs groupes artistiques et culturels. Chacun de ceux-ci contribue activement à la vitalité culturelle de la communauté franco-manitobaine. Ce sont :

Le Cercle Molière : Troupe de théâtre professionnel la plus ancienne du Canada avec quatre productions majeures par année, en plus du Festival Théâtre Jeunesse qui suscite la participation annuelle de plusieurs écoles de la province. Le Cercle Molière offre aussi des cours de théâtre aux jeunes de 7 ans et plus. Le Théâtre du Grand Cercle présente des productions pour jeune public dans la salle Pauline-Boutal et en tournée dans les écoles. Téléphone : 233-8053

L'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge : Fondée en 1947, l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge a voulu dès le début assurer la promotion du folklore canadien-français par la danse, le chant, la musique et les pièces théâtrales. Avec les années, il a évolué et s'est développé pour vous offrir aujourd'hui des spectacles et tournées, une programmation scolaire et l'École folklorique. Téléphone : 233-7440

Alliance Chorale Manitoba : Fédération provinciale qui regroupe les chorales francophones (jeunes et adultes) de la province. Téléphone : 233-7423

La Chorale des Intrépides : Être membre de la Chorale des Intrépides, c'est un moyen d'exprimer notre amour pour la musique. C'est la joie de chanter et de promouvoir le chant choral, une partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine que nous cherchons à préserver. Téléphone : 233-7423

Le 100 NONS Inc. : Groupe de formation en musique et chansons francophones qui encourage les jeunes Franco-Manitobains à se produire sur scène, assurant ainsi une formation aux jeunes artistes en voie de développement. Téléphone : 237-8947

La Radio communautaire du Manitoba inc. **(Envol 91,1 FM)** : Première radio communautaire francophone dans l'Ouest canadien a débuté sa programmation sur les ondes en octobre 1991. Téléphone : 233-4243.

La Société des communications du Manitoba Inc : Société dont le mandat consiste à promouvoir les communications audio et visuelles en français au Manitoba. Téléphone : 233-8972

Les Éditions du blé : Maison de publication à buts non-lucratifs fondée en 1974, et qui a pour mandat de publier des oeuvres littéraires franco-manitobaines.
Téléphone : 237-8200

Francofonds Inc : Créé en 1978, Francofonds a été constitué par la volonté de la population franco-manitobaine de donner un avenir à sa jeunesse et à ses organismes. C'est la fondation communautaire des francophones du Manitoba.
Téléphone : 237-5852

La Société historique : La Société historique de Saint-Boniface a été fondée en 1902. Son mandat est de conserver et de promouvoir le patrimoine francophone et métis de l'Ouest canadien et plus particulièrement au Manitoba. Depuis 1998, la SHSB gère le Centre du patrimoine, un édifice attenant au CCFM construit spécifiquement pour la conservation d'archives. Téléphone : 233-4888

Groupe géré

L'Association culturelle franco-manitobaine : L'ACFM a pour but de promouvoir le développement culturel en français d'une vingtaine de comités culturels des régions rurales.
Téléphone : 233-8972

PROJET DE PRÉLÈVEMENT DE FONDS DU CCFM

Levée de fonds

Les bingos (Société manitobaine des loteries) : le CCFM a recueilli sa part des fonds des loteries en fournissant au-delà de 80 bénévoles pour le fonctionnement de 8 bingos.

Le fonctionnement et la programmation du Centre culturel franco-manitobain ont été assurés grâce à l'aide des institutions suivantes :

Patrimoine canadien
Ministère de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme
Programme de Soutien aux communautés ethnoculturelles
Ministère des Ressources humaines
Conseil des arts du Canada
Francofonds
Le Bureau de l'éducation française du Manitoba
Coup de cœur francophone inc.
Ville de Winnipeg

LOCATIONS AU CCFM 2000-2001

Salle	Locations	Type d'activités
Salle Jean-Paul-Aubry	220	Soirées sociales, mariages, dîners-rencontre, répétitions, prélèvements de fonds, réunions, salon du livre, activités pour enfants et cérémonies religieuses
Salle Pauline-Boutal	189	Pièces de théâtre, spectacles, réunions annuelles, mariages et répétitions
Salle Antoine-Gaborieau	255	Répétitions de musique et de danse, séminaires, réunions, dîners-rencontre, banquets, ateliers (arts visuels, danse, etc.) et salle de rechange ou de réchauffement
Salle de conférence	191	Réunions, salle de rechange, salle de répétition
Salle des artistes	111	Réunions, salle de rechange, salle de répétition, salle d'accueil
Salles de classe	394	Salles de répétition et de réunions
Le Foyer et La Terrasse Daniel-Lavoie	117	Réunions, rassemblements pour des anniversaires de naissance et de mariage, dîners-rencontre, réceptions, séminaires et répétitions
La Galerie	8	Conférences de presse, réceptions et vernissages

ACTIVITÉS 2000-2001 AU CCFM

Le franco-manitobain Richard Ruppell en spectacle avant son départ pour être figurant dans la production de « Notre-Dame de Paris ».
JANVIER 2001

Denis Gagnon
Artiste-en-résidence 2000-2001

Village du Père Noël 2000

PROGRAMMATION CULTURELLE

Spectacles, fêtes et autres événements spéciaux

Le Mârdi Jazz : Tous les mardis soirs de l'année au Foyer, c'est le rendez-vous hebdomadaire qui met en vedette les meilleurs musiciens de jazz du Manitoba. Durant la saison estivale, les spectacles sont présentés sur la Terrasse Daniel-Lavoie.

Le Foyer présente : Une palette d'artistes francophones, de chansonniers à rockers, était offerte les jeudis et/ou vendredis soirs. Durant la saison estivale, les spectacles étaient présentés sur la Terrasse Daniel-Lavoie. Le spectacle de Ronald Bourgeois qui a eu lieu le 23 juin fut un grand succès.

En Éclosion : Une série de quatre spectacles qui ont eu lieu au Foyer au mois d'octobre, décembre, janvier et mars, en collaboration avec Le 100 Nons et la Société Radio-Canada, CKSB Manitoba. Ce projet, qui permet la découverte de nouveaux talents de la scène musicale franco-manitobaine, rejoint son point culminant au Gala manitobain de la chanson.

La Fête du Canada : (1er juillet) Le Centre culturel franco-manitobain était au cœur des célébrations de la Fête du Canada. Il y avait une foule d'activités pour plaire à toute la famille. Le programme était très varié : spectacles pour enfants et adultes, activités pour enfants, exposition, cantine et plus encore ! Cette fête était organisée en collaboration avec tous les partenaires de la Fête du Canada de la Ville de Winnipeg. Les commanditaires étaient : Patrimoine canadien, La Société franco-manitobaine et le Centre de ressources communautaire, Pepsi-Cola Canada Beverages et World of Water.

Au Foyer à l'occasion du «Festival des écrivains» : Dans le cadre du Festival international des écrivains de Winnipeg, plusieurs auteurs manitobains, canadiens et de l'étranger présentaient des extraits de leurs oeuvres sur une période de quatre soirs au mois d'octobre. Le commanditaire média était : CKSB Radio-Canada.

Coup de cœur francophone : Un réseau unique de diffusion de la chanson francophone qui est commandité par Radio-Canada Manitoba et Patrimoine canadien. Nous avons eu le plaisir de produire le spectacle d'Isabelle Longnus et Dominique Reynolds, ainsi que Nelson Minville et Paul Lachance au mois de novembre.

Au Foyer à l'occasion du «Festival du Voyageur» : Les 9 et 10 février, Belle Folie et du 14 au 17 février, Danny Boudreau. Les commanditaires étaient : Radio-Canada Manitoba, Pepsi-Cola Canada Beverages, Labatt Breweries of Canada et Potters Distillers.

ARTISTES PRÉSENTÉS AU CCFM

Dans le cadre de sa programmation, le CCFM a présenté 161 spectacles mettant en vedette quelques 350 artistes (musiciens, chanteurs, comédiens, etc.) amateurs et professionnels. Les séries **«Mârdi Jazz»** (67 spectacles), **«Le Foyer présente»** (90 spectacles) et **«En Éclosion»** (4 spectacles) étaient au cœur de la programmation du CCFM et près de 8 000 personnes sont venus s'y divertir. Il y a eu de quoi plaire à tous les goûts : jazz, populaire, folk, rock, ballades, classique, chant choral, blues, folklore, littérature, soirées, etc.

Voici les artistes et les invités qui se sont présentés cette année :

Ron Paley
Edmond Dufort
Collège Louis-Riel Big Band
Knut Haugsoen Trio
Richard Ruppel
Marilyn Lerner
Jinx McCoy
Citrons Jaunes
Brian Klowak
Patrick Lussier
Marcel Soulodre
Jazz Air
Tracy K.
Kiva
Paul Lachance
Jay Harrison
Shaboogaloo
CUSB
Brian Ratushniak
Ya Ketchose
Michelle Grégoire
Lynne Brémault-Parent
Prudence Johnson
Benoit Morier
La Bardasse
David Hasselfield
Danny Boudreau
Beni .D. Quintet
Blues Benders
Patrice Barbanchon
Sara Paquin
Gilson et Gaudes
Imbayakunas
Rùdimental
Cùlainn
Steve Hamilton
Belle Folie
Chuck McClelland
Danielle Hébert
Gord Mowat
Bandaline
Earl McDonald
Laurent Roy
David Occhipinti
Léo Gosselin
The Andrew Frohlich Jazz Trio
Melonai
Isabelle Longnus
Gilles Fournier
U of M Alumni Big Band
André Clément
Damien Lussier
Dixie Deli Band
Nelson Minville
Stefan Bauer
June Harris
Martha Brooks
Poly Esther en duo
Kraink
Alain Foidart
Tapis 7
Zandra
Guy Abraham
Ronald Bourgeois
Louisa D'abramo
Caroline Simard
Jeff Presslaff
Dave Wood
Bradford, Power, Price
Robert Nicolas
Alisa Amibonde
Dominique Reynolds
François Carrier
Kevin Torgalson
Éric Lussier
Bob van der Broek Quartet
Helena Infante
Batuque Percussion
David Larocque
Edouard Lamontagne

EXPOSITIONS À LA GALERIE

Megan Vun Wong, « Transcendance »
Du 15 mars au 11 avril 2000

L'exposition regroupe des dessins et peintures qui, d'un paysage inventé à l'autre, nous raconte la quête ultime de notre société alors qu'elle cherche à renouer avec la nature, un «appel à l'émerveillement».

« Main dans la main »
Du 27 avril au 4 juin 2000

La Galerie est louée pour cette foire d'artistes et ventes d'œuvres de 27 artistes manitobains comme prélèvement de fonds pour Le Centre Renouveau Aulneau.

Marcel Barbeau, « Le Fleuve en escales »
Du 8 juin au 30 juillet 2000

Disciple de Paul-Émile Borduas, membre du groupe automatiste dès 1945, signataire du manifeste du premier mouvement canadien d'art abstrait «Refus Global », cette collection d'œuvres de cet artiste canadien renommé a été influencée par ses séjours au bord du Fleuve Saint-Laurent. Une exposition itinérante qui provient du Musée du Bas-Saint-Laurent, Rivière-du-Loup, Québec.

Aimé L'Heureux
Du 24 août au 1 octobre 2000

Les oeuvres contemporaines, y inclus peintures et sculptures, qui font le corps du travail de cet artiste accompli de Winnipeg Beach résonnent de couleur et de mouvement, qui tantôt parodient, tantôt dénoncent, tantôt magnifient l'humanité et ses visages cachés.

Marcel Debreuil, « Étoiles, pierres et esprits »
Du 5 octobre au 12 novembre 2000

Marcel fait de la peinture dans le style qu'il qualifie de réalisme onirique. Cette collection d'œuvres reflète son émerveillement de la spiritualité primitive et le réalisme de rêves, inspirée surtout par la méditation, la nature et le monde des fées. Marcel Debreuil habite la région de Morden au Manitoba.

Andrew Giffin / Milos Milidrag « Polarités harmonieuses »
Du 16 novembre 2000 au 7 janvier 2001

Cette exposition célèbre deux artistes de styles bien différents, proposant une union de contrastes entre le réalisme et l'abstrait.

Pauline Boutal, « Nouvelles acquisitions », Salon Empire du Centre du patrimoine
D'avril 1999 jusqu'un décembre 2000

Les œuvres réunies sont des nouvelles acquisitions à la collection permanente du CCFM des œuvres de Madame Boutal.

Paul Guyot, « Oeuvres choisies de la collection familiale »,
Salon Empire du Centre du patrimoine
Du 4 janvier au 1 mai, 2001

Huit peintures à l'huile inspirées d'une fascination pour la couleur et une passion pour la nature.

Brigitte Dion et Louise Fiset, « Silence-espace, une réflexion sur l'hiver »
Du 25 janvier au 4 mars 2001

Cette exposition est une exploration du phénomène de l'hiver et les façons qu'il nous influence avec les paroles puissantes du poète Louise Fiset et les images émouvantes du peintre Brigitte Dion. Un livre d'artiste, édition 50, accompagne l'exposition qui est conservée par Denise Préfontaine.

Denis Gagnon, « Monsieur Tout-le-monde »
Du 8 mars au 15 avril 2001

L'artiste-en-résidence au CCFM pour l'année 2000-2001 expose un corps de travail créé pendant son année de travail en studio; peintures qui constituent un répertoire de la nature humaine à travers la vie quotidienne des gens ordinaires.

Activités de programmation en arts visuels

Ateliers et cours

École Taché, « Programme scolaire en arts visuels »
octobre 2000

Deux classes de première année ont participé à une série de 3 ateliers d'une heure sur la couleur, les formes et l'observation.

Marcien Lemay, « Fabrication de moule flexible en caoutchouc »
Les 4, 5, 12 et 13 novembre 2000

Cet atelier permet aux 6 participants de créer un moule d'après un modèle afin de le reproduire en plâtre, en cire ou même en bronze.

Denis Gagnon, « Techniques de base de la peinture à l'huile »
Du 11 octobre au 6 décembre 2000 (9 semaines – 12 participants)

Denis Gagnon, « Peinture à l'huile intermédiaire »
du 17 janvier au 21 mars 2001 (9 semaines – 10 participants)

Denis Gagnon, « Techniques de base de la peinture à l'huile »
du 13 mars au 8 mai (9 semaines – 7 participants)

Artiste en résidence

Le Centre s'engage à mettre à la disposition de l'artiste un atelier de travail, développer un programme d'activités pour promouvoir la visibilité de l'artiste et de lui apporter un appui professionnel.

En mars 2000, Denis Gagnon est devenu l'artiste en résidence. Artiste autodidacte, Denis Gagnon travaille comme artiste professionnel depuis 1992. Sa passion pour les techniques et le processus de travail des grands maîtres fait partie intégrale de son travail. Son objectif est d'inciter une réflexion et une expérience visuelle qui éveille un agrandissement spirituel chez l'observateur. Denis a accueillit le grand public dans son atelier lors d'une soirée porte-ouverte, le 13 avril, pour montrer et discuter de son travail.

PROGRAMMATION ÉDUCATIVE

Le programme était axé sur le développement de la démarche créative et des connaissances en arts visuels chez les jeunes de la maternelle au secondaire 4. Environ 2 500 enfants ont participé à un des volets de la programmation éducative du CCFM.

Le programme de base
75 participants

Ce programme comprenait 3 ateliers sur les principes de base en arts visuels. Le premier atelier de la série était «l'exploration de la couleur» où chaque enfant découvrait et explorait avec la couleur. Le deuxième atelier, « l'image et sa forme », était un exercice de création à sa plus pure expression. Les enfants ont dû créer une image à partir de formes géométriques et organiques découpées dans des revues. Le troisième atelier était celui sur le « dessin d'observation » où chaque enfant découvrait l'observation active pour créer une image.

Le Village du Père Noël
2144 participants

Ce programme éducatif offert à chaque année aux enfants de 2 à 8 ans a pris place dans le cadre des festivités de Noël. Une équipe de 13 animateurs ont amusé et animé les jeunes qui sont venus rencontrer leur idole, le Père Noël. Des activités éducatives sont développées à chaque année autour du chant, de la danse, du bricolage, et une pièce de marionnettes est également présentée. Nous désirons remercier Le Bureau de l'éducation française, Pepsi-Cola Canada Beverages, Francofonds et Manitoba Hydro pour leur appui financier.

Le Camp d'été culturel
110 participants

Le camp proposa une gamme d'activités reliées à la culture artistique. Les participants de 5 à 12 ans ont eu la chance de découvrir le monde en explorant les différentes formes d'expressions artistiques : les arts visuels, la musique, la danse et l'art dramatique. Les jeunes se sont amusés dans une ambiance dynamique de création, d'expérimentation et d'expression personnelle.

Le 29 mai 2001

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers et de tous les autres renseignements présentés dans ce rapport annuel relève de la direction du Centre. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le conseil d'administration.

La préparation de l'information financière fait partie intégrante des responsabilités générales incombant à la direction dans le cadre des activités permanentes du Centre. Tous les membres du personnel du Centre sont tenus d'observer les politiques du Centre. La direction maintien un système de contrôles comptables internes de façon à s'assurer que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le comité de finances passe en revue les états financiers annuels et en recommande l'adoption au conseil d'administration. En outre, le comité de finances rencontre périodiquement les dirigeants du Centre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur provincial dont les services ont été retenus par le conseil d'administration conformément à la Loi sur le Centre culturel franco-manitobain. Les vérificateurs peuvent rencontrer le comité de finances, sans que la direction soit présente, pour discuter des résultats de leur travail de vérification, de leur opinion à l'égard des contrôles comptables internes et de la qualité de la communication de l'information financière.

Le directeur général,

Alain Boucher

La directrice des finances,

Céline Lachance

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

Table des matières

Rapport des vérificateurs	**18**
États financiers	
État de la situation financière	**19**
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	**20**
État des flux de trésorerie	**21**
Notes afférentes aux états financiers	**22**

Bureau du
Vérificateur provincial

330 Portage Avenue, 5ème étage
Winnipeg (Manitoba) CANADA
R3C 0C4

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

À l'assemblée législative du Manitoba
Au conseil d' administration du Centre culturel franco-manitobain

Nous avons vérifié l'état de la situation financière du Centre culturel franco-manitobain au 31 mars 2001 ainsi que les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2001 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bureau du Vérificateur provincial

Bureau du Vérificateur provincial

Winnipeg (Manitoba)
le 29 mai 2001

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
État de la situation financière

Au 31 mars	2001	2000
Actif		
	$	$
Actif à court terme		
Encaisse	91 661	12 907
Subventions à recevoir	55 829	60 960
Comptes à recevoir	55 682	53 340
Inventaires	32 050	29 396
Frais payés à l'avance	16 421	10 551
	251 643	167 154
Actif à long terme		
Comptes à recevoir – Province du Manitoba (note 8)	31 300	31 300
Comptes à recevoir – Province du Manitoba (note 9)	25 891	25 891
Immobilisations (note 3)	115 874	147 343
	173 065	204 534
	424 708	371 688
Passif		
Passif à court terme		
Comptes à payer et dépenses courues	138	79 503
	528	
Revenus reportés (note 4)	21 567	25 488
Dépôts pour loyers et dommages	14 323	23 550
Obligation locative – tranche courante (note 10)	13 512	13 512
	187 930	142 053
Passif à long terme		
Indemnités de cessation d'emploi (note 8)	28 978	25 529
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 5)	75 335	93 292
Obligation locative (note 10)	27 027	40 539
	131 340	159 360
	319 270	301 413
Soldes de fonds		
Non grevés d'affectations		
Administration générale	34 682	46 489
Programmes culturels	70 756	23 786
	105 438	70 275
	424 708	371 688

Approuvé au nom du conseil d'administration :

Gilbert Savard _____ Administrateur

Linda Lupas _____ Administrateur

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
États des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2001

	Administration Générale	Programmes culturels	Capitaux	Prélèvements	Total 2001	Total 2000
	$	$	$	$	$	$
Revenus						
Subventions						
Gouvernement du Manitoba	300 100	30 450	126 809	4 500	**461 859**	380 645
Gouvernement du Canada	-	171 667	-	-	**171 667**	185 877
Subventions diverses	-	11 500	-	-	**11 500**	38 873
Bingos	-	-	-	16 500	**16 500**	12 000
Café Jardin	373 124	-	-	-	**373 124**	294 611
Frais d'admission	-	18 069	-	-	**18 069**	33 692
Location des salles et des bureaux (note 11)	140 073	-	-	-	**140 073**	151 990
Frais d'administration	-	7 316	-	-	**7 316**	13 527
Services techniques	36 414	-	-	-	**36 414**	29 948
Ventes de fournitures de bureau	8 722	-	-	-	**8 722**	6 822
Commissions	14 414	840	-	-	**15 254**	22 560
Intérêts	8 036	-	-	-	**8 036**	4 780
Publicité	-	1 428	-	-	**1 428**	2 102
Commandites et dons	200	2 284	-	2 050	**4 534**	15 112
Divers (note 13)	57 160	1 385	-	2 600	**61 145**	56 925
	938 243	244 939	126 809	25 650	**1 335 641**	1 249 464
Dépenses						
Opérations (note 6)	663 738	220 254	-	-	**883 992**	942 968
Café Jardin	286 312	-	-	-	**286 312**	253 160
Réparations (note 7)	-	-	90 088	-	**90 088**	13 272
Amortissement	-	-	34 757	-	**34 757**	17 693
Intérêt sur obligation locative	-	-	1 964	-	**1 964**	-
Prélèvements						
Bingos	-	-	-	1 696	**1 696**	120
Parasols	-	-	-	1 669	**1 669**	511
	950 050	220 254	126 809	3 365	**1 300 478**	1 227 724
Excédent (découvert) des revenus sur les dépenses	(11 807)	24 685	-	22 285	**35 163**	21 740
Soldes de fonds, au début de l'exercice, établi antérieurement	24 482	19 902	-	-	**44 384**	22 644
Ajustements sur exercices antérieurs pour comptes à recevoir pour indemnité de vacances (note 9)	22 007	3 884	-	-	**25 891**	25 891
Soldes de fonds au début de l'exercice, après redressement	46 489	23 786	-	-	**70 275**	48 535
Transferts interfonds	-	22 285	-	(22 285)	-	-
Soldes de fonds, à la fin de l'exercice	34 682	70 756	-	-	**105 438**	70 275

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

CENTRE CULTUREL FRANCO-MANITOBAIN
État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2001	2000
	$	$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	**35 163**	21 740
Amortissement des immobilisations	**34 757**	17 693
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	**(21 245)**	(17 693)
Augmentation (diminution) des indemnités de cessation d'emploi	**3 449**	(471)
Variations nettes des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Subventions à recevoir	**5 131**	(6 036)
Comptes à recevoir	**(2 342)**	30 109
Inventaires	**(2 654)**	1 583
Frais payés à l'avance	**(5 870)**	1 470
Comptes à payer et dépenses courues	**59 025**	(36 144)
Revenus reportés	**(3 921)**	2 068
Dépôts pour loyers et dommages	**(9 227)**	4 088
Rentrées de fonds nettes – activités d'exploitation	**92 266**	18 407
Flux de trésorerie liés aux activités de financement et d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	**(3 288)**	(31 142)
Apports reportés afférents aux immobilisations	**3 288**	36 142
Obligation locative	**(13 512)**	(25 000)
Rentrées de fonds nettes – activités de financement et d'investissement	**(13 512)**	(20 000)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	**78 754**	(1 593)
Encaisse, au début de l'exercice	**12 907**	14 500
Encaisse, à la fin de l'exercice	**91 661**	12 907

Les notes afférentes font partie intégrale de ces états financiers.

Au 31 mars 2001

1. Renseignements généraux

Le Centre culturel franco-manitobain a été constitué en corporation en vertu du chapitre C45 des lois de la province du Manitoba. La corporation a pour objectifs de maintenir, d'encourager, de stimuler et de parrainer, par tous les moyens que ce soit, les activités culturelles qui se déroulent en français, ainsi que de faire connaître la culture canadienne-française à tous les habitants de la province.

2. Principes comptables

a) **Immobilisations**
Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût d'achat et amorties selon la méthode dégressive aux taux suivants :

Équipement technique	20%
Équipement informatique	30%
Équipement de cuisine	20%
Enregistreuses	20%
Ameublements	20%
Système de sécurité	20%

L'équipement informatique acquise durant l'an 2000 au coût d'achat de 79 052 $ est amorti selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans.

b) **Utilisation de l'édifice**
L'utilisation de l'édifice est comptabilisée tel que décrit à la note 11.

c) **Constatation des revenus**
Les subventions reçues pour les programmes ou projets spécifiques sont inscrites comme revenus dans la mesure où les dépenses correspondantes ont été engagées. Le solde est reporté aux années futures comme revenus reportés sur l'état de la situation financière. Les soldes reçus non grevés d'affectations sont inscrits comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

d) **Soldes de fonds**
Les ressources financières de la corporation sont affectées aux quatre fonds correspondant aux activités et aux objectifs de la corporation comme suit :

Fonds non grevés d'affectations
Administration générale – Le fonds d'administration générale comptabilise les opérations liées notamment à l'entretien des installations, au fonctionnement général de la corporation et du Café Jardin.

Programmes culturels – Le fonds de programmes culturels comptabilise les opérations liées notamment à la mise en œuvre des activités culturelles mentionnées dans les objectifs de la corporation. Annuellement, la corporation détermine la valeur des locaux utilisés pour la programmation culturelle selon les taux normalement chargés aux autres locataires. Cette somme est chargée au fonds programmes culturels. (voir note 6) (13 360 $ en 2000).

2. Principes comptables (suivi)

Fonds d'affectations

Capitaux – Le fonds capital, d'affectations externes, comptabilise les réparations majeures liées aux opérations de la bâtisse ainsi que l'amortissement des immobilisations.

Prélèvements – Le fonds de prélèvements comptabilise les opérations liées notamment aux campagnes de financement. Le solde de fonds doit être utilisé pour subventionner des activités culturelles. Ce transfert de solde de fonds est inclus dans les transferts interfonds.

e) **Inventaires**

Les inventaires sont évalués au plus bas coût déterminé par la méthode de l'épuisement successif et de la valeur de réalisation nette.

3. Immobilisations

	2001		2000	
	Coût	Amortissement Cumulé	Coût	Amortissement Cumulé
	$	$	$	$
Équipement technique	111 190	81 871	111 190	74 541
Équipement informatique	113 439	49 421	110 151	27 630
Équipement de cuisine	18 771	9 968	18 771	7 767
Enregistreuses	5 200	4 006	5 200	3 707
Ameublements	3 000	1 710	3 000	1 387
Système de sécurité	17 580	6 330	17 580	3 517
	269 180	153 306	265 892	118 549
Valeur comptable nette		115 874		147 343

4. Revenus reportés

Les revenus reportés comprennent les fractions des fonds reçus au cours de l'exercice considéré et destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues au titre des revenus reportés sont les suivantes :

	2001	2000
	$	$
Solde, au début de l'exercice	25 488	23 420
Montants reçus durant l'exercice	93 284	25 187
Montants constatés aux revenus durant l'exercice		
Administration générale	(7 117)	(9 847)
Réparations capitaux	(90 088)	(13 272)
Solde, à la fin de l'exercice	21 567	25 488

5. Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports reportés présentés comprennent les fractions non amorties des subventions reçues ayant servi à l'acquisition des immobilisations. L'évolution des apports reportés afférents aux immobilisations est comme suit:

	2001	2000
	$	$
Solde, au début de l'exercice	93 292	74 843
Subventions reçues durant l'exercice	3 288	36 142
Montants amortis dans les résultats	(21 245)	(17 693)
Solde, à la fin de l'exercice	75 335	93 292

6. Dépenses des fonds d'administration générale et programmes culturels

			2001	2000
	Administration Générale	Programmes Culturels	Total	Total
	$	$	$	$
Salaires et bénéfices (note 13)	414 384	78 419	492 803	501 500
Contrats d'emplois	38 031	86 105	124 136	152 472
Régime de rentes	10 327	1 008	11 335	8 880
Services publics (note 13)	103 992	-	103 992	95 017
Location et entretien d'équipement	30 218	548	30 766	33 304
Dépenses de bureau	15 782	6 635	22 417	23 395
Loyer et locations de salles internes	(12 787)	12 787	-	-
Achat d'équipement	235	-	235	682
Matériel	25 867	1 700	27 567	36 109
Réunions et déplacements	5 277	4 319	9 596	13 568
Publicité et relations publiques	8 675	25 737	34 412	32 537
Frais professionnels	9 091	-	9 091	5 375
Assurances et permis	9 247	1 844	11 091	12 396
Formation	-	353	353	825
Créances irrécouvrables	471	-	471	90
Frais bancaires et d'intérêts	4 620	-	4 620	4 961
Affichage	-	-	-	8 905
Divers	308	799	1 107	12 952
	663 738	220 254	883 992	942 968

Au 31 mars 2001

7. Réparations

	2001	2000
	$	$
Tables et chaises	193	5 237
Équipement technique	8 070	2 427
Divers	8 458	1 878
Réparations du toit	71 000	1 800
Aménagements de paysage	712	771
Système de ventilation	-	742
Informatique	-	417
Système de sécurité	1 655	-
	90 088	13 272

8. Indemnités de cessation d'emploi

Depuis le 1er avril 1998, la corporation inscrit une estimation des obligations des indemnités de cessation d'emploi accumulées pour ses employés. Le montant de ces obligations estimées est calculé en utilisant la méthode de calcul établie par la gouvernement du Manitoba.

L'indemnité de cessation d'emploi, à la date de retraite de l'employé, sera établie en multipliant le nombre d'années de service éligible de l'employé (jusqu'à un maximum de 23 années) par le salaire hebdomadaire de l'employé à la date de la retraite. Pour être éligible, l'employé devra avoir acquis un minimum de neuf années de service et l'employé devra prendre sa retraite de la corporation.

La province du Manitoba a accepté la responsabilité pour les bénéfices d'indemnité de licenciement accrus des employés de la corporation jusqu'au 31 mars 1998. Donc, la corporation a inscrit, en date du 1er avril 1998, un compte à recevoir de 31 300 $ au nom de la province du Manitoba, soit un montant égal à la valeur estimée de l'obligation des indemnités de cessation d'emploi au 31 mars 1998.

Ce compte à recevoir de la province du Manitoba ne comprend aucune condition de paiement et le montant de ce recevable demeurera donc fixé à 31 300 $.

9. Dépenses courues pour indemnité de vacances

Dans les exercices antérieurs, la corporation enregistrait dans ses états financiers des montants pour l'indemnité de vacances payable à ses employés. En 2001, la corporation a été avisée par la province du Manitoba que la province a accepté la responsabilité pour l'indemnité de vacances payable au 31 mars 1995 qui se chiffrait à 25 891 $. Donc, la corporation a inscrit, en 2001, un compte à recevoir de 25 891 $ au nom de la province du Manitoba avec redressement des exercices antérieurs. Le résultat de ce redressement est une augmentation aux soldes de fonds non grevés d'affections se chiffrant à 25 891 $.

10. Obligation locative

La cédule suivante représente les paiements minimaux exigibles en vertu d'un bail pour le loyer d'équipement informatique. Le bail prend échéance en mars 2004.

	$
2002	15 477
2003	15 477
2004	15 477
Total des paiements minimaux exigibles	46 431
Moins frais d'intérêt	5 892
Valeur actualisée des paiements minimaux exigibles	40 539
Moins tranche courante incluse dans le passif à court terme	13 512
Obligation locative	27 027

11. Utilisation de l'édifice

L'édifice utilisé par la corporation appartient à la Province du Manitoba qui ne demande pas de loyer à la corporation. Celle-ci doit prendre en charge tous les frais d'exploitation et d'entretien, à l'exception de l'assurance responsabilité civile souscrite par la Province.

La corporation demande un loyer à tous les organismes qui se servent de ses locaux. Ces revenus sont retenus par la corporation et inclus comme revenus au fonds d'administration générale afin de limiter au minimum l'apport de la Province.

12. Instruments financiers

Les instruments financiers de la corporation comprennent l'encaisse, les subventions à recevoir, les comptes à recevoir, les comptes à payer et les dépenses courues. C'est l'avis de la direction que la corporation n'est pas exposée d'une façon significative au risque d'intérêt, d'échange ou de crédit survenant de ces instruments financiers. Les valeurs marchandes de ces instruments financiers équivalent approximativement leurs valeurs comptables, à moins d'indication contraire.

13. Centre du Patrimoine

La construction du Centre du patrimoine a été financée par les gouvernements du Canada et du Manitoba. Le Centre appartient à la Province du Manitoba. Le Centre est opéré par La Société Historique de Saint-Boniface.

La Centre culturel franco-manitobain (CCFM) paie les dépenses de services publics et de maintien pour le Centre du patrimoine. Ces dépenses sont présentées comme dépenses de services publics et de salaires et bénéfices (note 6). Le CCFM est remboursé pour les services publics et de maintien utilisés par la SHSB. Ces remboursements sont inclus dans divers revenus et se chiffrent à 49 643 $ en 2001 (47 971 $ en 2000).